

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00290

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE) - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE UN BENEFICIAIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis BARRIOL. M. Eric BERLIVET. BERROUKECHE. Bernard BONNET, M. Régis Mme Nora M. CADEGROS. CALACIURA, CHARBONNIER. Stéphanie Jean-Yves M. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT. M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, THIZY, Marie-Christine M. THIVANT, M. Gilles Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180528-D201800290I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE) - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE UN BENEFICIAIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau du 03 mai 2018 a validé un projet finançable par Saint-Etienne Métropole au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le quartier Jacquard à Saint-Etienne.

A ce titre, une opération a été retenue et a fait l'objet d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 14 435 €.

Cette opération, sise 30 bis rue d'Arcole à Saint-Etienne, immeuble en copropriété géré par le syndic CHEYLUS-FRACHON-MERLLIE nécessite des travaux complémentaires.

Le programme initial visait à valoriser les parties communes de la copropriété et à réaliser des travaux de réfection des colonnes montantes électriques, la réfection partielle de la toiture et une isolation des combles perdus.

La copropriété a voté des travaux complémentaires portant sur la réfection de la colonne montante d'électricité ainsi que la création d'un coffret électrique collectif. Ces travaux impactent le montant de la participation initiale de Saint-Etienne Métropole. Le complément de subvention de Saint-Etienne Métropole pour ce complément de travaux s'élève à 2 316 €.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser un complément de subvention sur cette opération et la signature d'un avenant n°1 à la convention partenariale entre le Syndicat des copropriétaires du 30 bis rue d'Arcole, représenté par le cabinet CHEYUS-FRACHON-MERLLIE et Saint-Etienne Métropole. Cet avenant précisera également les modalités de versement du complément de la subvention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 2 316 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>acte le complément de subvention à hauteur de 2 316 € pour l'opération du</u> <u>Syndicat des copropriétaires du 30 bis rue d'Arcole, représenté par le cabinet</u> <u>CHEYUS-FRACHON-MERLLIE</u>;
- approuve l'avenant n°1 à la convention précitée ;

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 correspondant.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU